

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 14 mai 2025, à 14 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 815, rue Bel-Air, salle 02-101, le mercredi 14 mai 2025, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA Direction des services administratifs

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA Direction des services administratifs

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 mai 2025, à 14 h 30

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de commentaires des élus

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et commentaires du public

40 – Réglementation

40.01 Ordonnance - Autre sujet

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1259838007

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance extraordinaire du 14 mai 2025

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1256118001 (EN PROJET)

Nomination d'un(e) directeur(trice) à la Direction des services administratifs

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des services administratifs

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Daphné CLAUDE
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mardi 13 mai 2025



Dossier # : 1259838007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance extraordinaire du 14 Mai 2025

Il est recommandé :

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 14 mai 2025.
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 14 mai 2025.
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance extraordinaire du 14 mai 2025.

Signé par Benoit GLORIEUX **Le** 2025-05-12 15:55

Signataire :

Benoit GLORIEUX

Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1259838007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance extraordinaire du 14 Mai 2025

CONTENU

CONTEXTE

Chaque conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation municipale. À cet effet, nous présentons un dossier comportant des événements spécifiques et demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour les événements identifiés et pour déroger aux règlements suivants :

- Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531);

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Deuxième édition de l'événement multiculturel "Les fleurs de mai" Première édition

DESCRIPTION

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement du Sud-Ouest sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation complète ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou une combinaison des deux, par exemple l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

Événement	Organisme	Lieu	Dates
Deuxième édition de l'événement multiculturel « Les fleurs de mai »	Association de Promotion de l'Amitié Canada-Chine	Parc Angrignon	l'Événement : 31 mai 2025 de 11 h à 17 h Montage : 31 mai 2025 de 9 h à 10 h 30 Démontage : 31 mai 2025 de 17 h à 18 h En cas d'intempéries :

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie de la population montréalaise. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement en permettant aux citoyennes et citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à toutes et à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles. La vente d'aliments, d'articles promotionnels et de boissons alcoolisées ou non, permettront aux organismes d'autofinancer leurs événements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville de Montréal pour soutenir à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des services concernés.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, en équité et en accessibilité universelle.

Ce dossier ne s'applique pas aux engagements en changements climatiques.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements seront soumis pour avis aux différents services et partenaires concernés pour négociation des parcours, approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public édictant les ordonnances sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention**

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emile GARCEAU
Agent de projets

ENDOSSÉ PAR

Karine BÉLANGER
Cheffe de section

Le : 2025-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-Antoine DIONNE
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1256118001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une nomination à la Direction des services administratifs et ce, à compter du 28 juin 2025

Il est recommandé de nommer _____ à la Direction des services administratifs de l'Arrondissement Le Sud-Ouest et ce, à compter du 28 juin 2025

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit GLORIEUX
Directeur d'arrondissement
Le Sud-Ouest , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1256118001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Sud-Ouest , Direction des services administratifs , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver une nomination à la Direction des services administratifs et ce, à compter du 28 juin 2025

CONTENU

CONTEXTE

L'article 48 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec(RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que c'est au conseil d'arrondissement que revient la nomination d'un directeur(trice) des services administratifs. La nomination de_____à la Direction des Services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest, (poste no 14607, unité 53-02-00), à compter du 28 juin 2025 permet de combler le poste de manière régulière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le processus de dotation fut sous la responsabilité du Service des ressources humaines et du directeur d'arrondissement du Sud-Ouest, et a été réalisé en conformité avec les modalités et priorités prévues aux articles 8 et 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'oeuvre de la Ville de Montréal (Résolution CE11 1565). La personne retenue a complété avec succès les étapes du processus et répond aux exigences du poste.

JUSTIFICATION

La nomination ainsi que le processus de dotation sont conformes à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre (Résolution CE11 1565). Il est donc recommandé au conseil d'arrondissement d'approuver cette nomination au sein de la Direction des services administratifs de l'arrondissement du Sud-Ouest, et ce, à compter du 28 juin 2025 . La nomination sera confirmée au terme d'une période de probation de douze (12) mois, conformément à l'article 6 des Conditions de travail de cadres de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour cette nomination sont disponibles à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement du Sud-Ouest. La nomination relève de la classe salariale FM10.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominic DÉRY
Technicien en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2025-05-12

Isabelle THERIEN
chef(fe) de division - ressources humaines
(arrondissement)